



L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille **DUFOUR** – Maire, Loïc **PÉRIOT** - 1^{er} adjoint, Françoise **DUSSERT-SARTHE** – 2^{ème} adjoint, Frédéric **FOSSEY** – 3^{ème} adjoint, Françoise **LE MARQUAND**, Valérie **TANQUEREL**, Françoise **LEBOULANGER**, Martial **LEGROS**, Patrick **WATERS**, Delphine **BOULOT**, Bruno **LEFRANÇOIS**

Étaient excusés : Laetitia **MOREAU**, Gérald **ROUSSEUW** (pouvoir donné Françoise **DUSSERT-SARTHE**)

Le quorum étant atteint, l'assemblée désigne Françoise **LEBOULANGER** en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025
2. Camping « Sous les Pommiers » : Rapport d'activité 2025 et tarifs 2026 présentés par ONLYCAMP
3. Convention pour l'Espace de Vie Sociale intercommunal avec l'UFCV et Isigny-Omaha Intercom
4. Travaux d'aménagement de la rue du pont de la barre : choix de l'entreprise
5. Gendarmerie : devis pour remplacement porte-fenêtre d'un logement et porte de sécurité des bureaux
6. Logement communal de la caserne : devis pour remplacement porte d'entrée
7. Travaux du Cinéma et de la Poste : calendrier, point sur les financements, choix du coordonnateur SPS
8. Estimations des biens communaux : suite à donner
9. Traversée des enfants aux écoles : assurance du personnel communal
10. Modification des horaires d'ouverture de l'agence postale
11. RIFSEEP : mise à jour délibération du 11/02/2025
12. Heures supplémentaires des agents communaux : mise à jour de la délibération du 02/10/2020
13. Elections municipales 2026 : organisation de réunions publiques et d'animation – conditions de mise à disposition de salles communales
14. Demande de subvention association « Sport pour tous »
15. Compte rendu des commissions
16. Questions diverses

1. **Validation du procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2025**

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2025.

Le compte-rendu est donc validé à l'unanimité.

2. **Camping « Sous les Pommiers » : Rapport d'activité 2025 et tarifs 2026 présentés par ONLYCAMP**

La société ONLYCAMP vient présenter au conseil municipal son rapport d'activité 2025 et ses tarifs 2026.

Teneur des discussions :

Chiffre d'affaire en hausse.

Investissements prévus : changer le portail d'entrée, changer l'ampérage de l'électricité (16 A), installer une aire de vidange des campings cars, installer une tente cyclo et une tente Ponza 5 places, ce qui fera 8 hébergements fixes sur le terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité :**

Mireille DUFOUR P X C A	Loïc PÉRIOT P X C A	Françoise DUSSE RT-SARTHE P X C A	Frédéric FOSSEY P X C A	Françoise LE MAR- QUAND P X C A
Gérald ROUSSEUW P X C A	Valérie TANQUEREL P X C A	Françoise LEBOULAN- GER P X C A	Laëtitia MOREAU P C A	Martial LEGROS P X C A
Patrick WATERS P X C A	Delphine BOULOT P X C A	Bruno LEFRANÇOIS P X C A		

Valide les tarifs 2026 proposés par le délégataire.

3. **Convention pour l'Espace de Vie Sociale intercommunal avec l'UFCV et Isigny-Omaha Intercom**

Le projet de renouvellement de convention de partenariat entre l'intercom, la commune de Trévières et l'UFCV a été rédigé et couvre la période 2026-2028. Il est joint en annexe.

Le dossier financier précise le montant de la participation communale :

« Dans le cadre du partenariat, Isigny-Omaha Intercom s'engage à verser une subvention à l'UFCV, pour l'année 2026, qui s'élève à 21 096,02 €, afin de participer au financement de la mission d'animation sociale. Isigny-Omaha Intercom s'engage à verser la participation sur présentation d'un relevé de frais mensuel de l'UFCV, au douzième du montant soit un total mensuel de 1 758 €.

Dans le cadre du partenariat, la commune de Trévières s'engage à verser une subvention à l'UFCV, pour l'année 2026, qui s'élève à 3 227,80 €, afin de participer au financement de la mission d'animation sociale.

La commune de Trévières s'engage à verser la participation sur présentation d'un relevé de frais mensuel de l'UFCV, au douzième du montant soit un total mensuel de 268,98 €. »

Teneur des discussions :

La part intercom est de 67 % et la part communale est de 33 %. Internet est payé par l'UFCV. Les fluides restent à la charge de la commune. La convention est signée pour 3 ans.

Françoise Le Marquand fait remarquer que l'isolation en laine de verre du sous-sol n'est pas fixée. Loïc Périot ira vérifier avec l'architecte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité :**

Mireille DUFOUR P X C A	Loïc PERIOT P X C A	Françoise DUSSERT- SARTHE P X C A	Frédéric FOSSEY P X C A	Françoise LE MAR- QUAND P X C A
Gérald ROUSSEUW P X C A	Valérie TANQUEREL P X C A	Françoise LEBOULAN- GER P X C A	Laëtitia MOREAU P C A	Martial LEGROS P X C A
Patrick WATERS P X C A	Delphine BOULOT P X C A	Bruno LEFRANCOIS P X C A		

Valide le projet de convention tripartite et autorise Madame le Maire à le signer.

4. Travaux d'aménagement de la rue du pont de la barre : choix de l'entreprise

Conformément à la délibération n°2025-81 du 16 septembre 2025, des entreprises ont été consultées pour la réalisation du plateau et la mise en place d'une signalisation temporaire dans la rue du pont de la barre.

Le Cabinet CAVOIT a réalisé l'analyse des offres reçues :

« Compte tenu des critères de jugement des offres définis dans le Règlement de la Consultation et des différents éléments d'analyse des offres ci-avant, nous proposons de retenir l'entreprise BOUTTE TP arrivée première avec la note de 100/100 pour un montant de 44 837.60 € HT ».

Teneur des discussions :

L'entreprise SARL Dubreuil qui fait le lotissement remboursera un peu plus de 8000€ sur les travaux du plateau. La préparation des travaux se fera dès janvier et les travaux se feront pendant les vacances de février pour ne pas entraver la circulation des bus scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité :**

Mireille DUFOUR P X C A	Loïc PERIOT P X C A	Françoise DUSSERT- SARTHE P X C A	Frédéric FOSSEY P X C A	Françoise LE MAR- QUAND P X C A
Gérald ROUSSEUW P X C A	Valérie TANQUEREL P X C A	Françoise LEBOULAN- GER P X C A	Laëtitia MOREAU P C A	Martial LEGROS P X C A
Patrick WATERS P X C A	Delphine BOULOT P X C A	Bruno LEFRANCOIS P X C A		

Choisit de retenir la proposition de l'entreprise : Boutte TP

L'inscrit au BP 2026

Autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

5. Gendarmerie : devis pour remplacement porte-fenêtre d'un logement et porte de sécurité des bureaux

La porte-fenêtre d'un logement de la gendarmerie doit être remplacée. L'entreprise B'PLAST a remis un devis comprenant la dépose, la fourniture et la pose de la nouvelle menuiserie en PVC : 2 447.27 € HT / 2 581.87 € TTC

Par ailleurs, la SARL SERRURERIE SAINT LOISE & BAYEUSAINNE a remis un devis suite à son intervention pour les portes de cellules de gendarmerie : réparation d'une porte de logement, réparation d'une porte de garage d'un logement et remplacement de la porte d'entrée dans la partie administrative (porte de sécurité) : 4 254.00 € HT / 4 679.40 € TTC

Teneur des discussions :

Ces montants de devis seront à inscrire au budget 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité** :

Mireille DUFOUR P X C A	Loïc PERIOT P X C A	Françoise DUSSERT- SARTHE P X C A	Frédéric FOSSEY P X C A	Françoise LE MAR- QUAND P X C A
Gérald ROUSSEUW P X C A	Valérie TANQUEREL P X C A	Françoise LEBOULAN- GER P X C A	Laëtitia MOREAU P C A	Martial LEGROS P X C A
Patrick WATERS P X C A	Delphine BOULOT P X C A	Bruno LEFRANCOIS P X C A		

Accepte les devis présentés :

B'PLAST 2 447.27 € HT / 2 581.87 € TTC

SARL SERRURERIE SAINT LOISE & BAYEUSAIN 4 254.00 € HT / 4 679.40 € TTC

Les inscrit au BP 2026 et autorise Madame le Maire à les signer ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

6. **Logement communal de la caserne : devis pour remplacement porte d'entrée**

La porte d'entrée du logement communal situé à l'étage de la caserne des pompiers est à remplacer (porte d'entrée au RDC). L'entreprise B'PLAST a remis un devis comprenant la dépose, la fourniture et la pose de la nouvelle menuiserie en PVC : 1 529.05 € HT / 1 613.15 € TTC

Teneur des discussions :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité** :

Mireille DUFOUR P X C A	Loïc PERIOT P X C A	Françoise DUSSERT- SARTHE P X C A	Frédéric FOSSEY P X C A	Françoise LE MAR- QUAND P X C A
Gérald ROUSSEUW P X C A	Valérie TANQUEREL P X C A	Françoise LEBOULAN- GER P X C A	Laëtitia MOREAU P C A	Martial LEGROS P X C A
Patrick WATERS P X C A	Delphine BOULOT P X C A	Bruno LEFRANCOIS P X C A		

Accepte le devis présenté : B'PLAST 1 529.05 € HT / 1 613.15 € TTC

L'inscrit au BP 2026 et autorise Madame le Maire à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

7. **Travaux du Cinéma et de la Poste : calendrier, point sur les financements, choix du coordonnateur SPS**

Depuis la réunion de conseil municipal du 18 novembre 2025, l'analyse financière prospective réalisée par le centre des finances publique de Bayeux vous a été envoyée le 1^{er} décembre 2025.

Deux commissions finances ont été organisées : mercredi 26 novembre et mercredi 10 décembre 2025 ayant pour objet « Réflexions sur les projets du Cinéma et de la Poste ».

Afin de lancer l'appel d'offres aux entreprises, le coordonnateur SPS doit être choisi. Au regard de l'analyse réalisée par notre architecte, l'offre la mieux disante et celle de Mesnil System : 6 752.00 € HT pour un total de 54 visites de chantier.

Teneur des discussions :

Possibilité de demander une subvention au CNC.

En attente de la DETR.

Prêt à court terme demandé au Crédit Agricole pour l'avance de la TVA. Prêt à débloquer au fil du temps selon les besoins.

Suite à la décision d'abandonner le projet de construction de la salle associative faute de moyens financiers, l'architecte retravaille sur l'augmentation de la capacité d'accueil de l'actuelle salle des fêtes (adaptation des aménagements intérieurs) et va demander une modification du permis de construire.

La capacité d'accueil réduite de la salle des fêtes va impacter les associations. Pour pallier ce problème, il serait peut-être envisageable que la mairie subventionne les associations qui en ferait la demande pour aider au financement de la location d'une salle plus grande dans une autre commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité** :

Mireille DUFOUR P X C A	Loïc PERIOT P X C A	Françoise DUSSERT- SARTHE P X C A	Frédéric FOSSEY P X C A	Françoise LE MAR- QUAND P X C A
Gérald ROUSSEUW P X C A	Valérie TANQUEREL P X C A	Françoise LEBOULAN- GER P X C A	Laëtitia MOREAU P C A	Martial LEGROS P X C A

Patrick WATERS P X C A	Delphine BOULOT P X C A	Bruno LEFRANCOIS P X C A	
------------------------------	-------------------------------	--------------------------------	--

Sélectionne le coordonnateur SPS : Mesnil System

et autorise Madame le Maire à signer sa proposition, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette mission.

Décide : d'abandonner le projet de construction de la salle associative et de demander à l'architecte de travailler sur l'aménagement intérieur de l'actuelle salle des fêtes pour conserver une capacité maximale.

8. Estimations des biens communaux : suite à donner

A la suite de la commission finances du mercredi 26 novembre 2025, la possibilité de vendre une partie du patrimoine a été évoquée. Afin d'étudier la pertinence de cette solution, les biens concernés ont fait l'objet d'une estimation par 2 agences immobilières.

Par ailleurs, nous avons reçu un message des propriétaires de la maison mitoyenne de celle rue Edmond de Laheudrie dont lecture est faite pendant la séance.

Teneur des discussions :

S'appuyer sur les audits énergétiques. Attendre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité :**

Mireille DUFOUR P X C A	Loïc PERIOT P X C A	Françoise DUSSEY- SARTHE P X C A	Frédéric FOSSEY P X C A	Françoise LE MAR- QUAND P X C A
Gérald ROUSSEUW P X C A	Valérie TANQUEREL P X C A	Françoise LÉBOULAN- GER P X C A	Laëtitia MOREAU P C A	Martial LEGROS P X C A
Patrick WATERS P X C A	Delphine BOULOT P X C A	Bruno LEFRANCOIS P X C A		

Décide de la suite à donner à ces estimations : Demander la réalisation d'audits énergétiques pour la maison communale et pour le presbytère.

et de la réponse à apporter au message : En attente de décision.

9. Traversée des enfants aux écoles : assurance du personnel communal

Un message a été envoyé à notre assureur Groupama pour étudier la faisabilité de mise en place d'une aide à la traversée des enfants aux écoles par un agent communal :

« Bonjour Madame FAUVEL, Monsieur HABLIN,

Nous avons régulièrement la demande de mettre en place une surveillance des traversées de route des enfants sur les passages piétons à la sortie des écoles.

Nous n'avons pas d'agent ASVP ou garde-champêtre dans nos effectifs. Au niveau de notre assurance, cette activité pourrait-elle être exercée par un agent technique ?

Je vous remercie par avance et vous souhaite une agréable journée. »

Nous n'avons pas encore la réponse à cette sollicitation.

Teneur des discussions :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité / à la majorité :**

Mireille DUFOUR P C A	Loïc PERIOT P C A	Françoise DUSSEY- SARTHE P C A	Frédéric FOSSEY P C A	Françoise LE MAR- QUAND P C A
Gérald ROUSSEUW P C A	Valérie TANQUEREL P C A	Françoise LÉBOULAN- GER P C A	Laëtitia MOREAU P C A	Martial LEGROS P C A
Patrick WATERS P C A	Delphine BOULOT P C A	Bruno LEFRANCOIS P C A		

Décide de la suite à donner si une réponse nous est donnée par notre assureur :

Point ajourné faute de réponse de l'assureur .

10. Modification des horaires d'ouverture de l'agence postale

Afin d'améliorer l'accueil des clients et simplifier la compréhension des horaires, il est proposé une ouverture de l'agence postale tous les matins.

Les horaires seraient ainsi modifiés :

Lundi 09h-12h / 14h-16h
 Mardi **09h-12h** / 14h-18h30
 Mercredi 09h-12h
 Jeudi 09h-12h / 14h-18h30
 Vendredi 09h-12h

Teneur des discussions :

Aline prendra le travail plus tôt le matin (aux mêmes heures que ses collègues) et ne travaillera plus le mercredi après-midi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité :**

Mireille DUFOUR P X C A	Loïc PERIOT P X C A	Françoise DUSSERT- SARTHE P X C A	Frédéric FOSSEY P X C A	Françoise LE MAR- QUAND P X C A
Gérald ROUSSEUW P X C A	Valérie TANQUEREL P X C A	Françoise LEBOULAN- GER P X C A	Laëtitia MOREAU P C A	Martial LEGROS P X C A
Patrick WATERS P X C A	Delphine BOULOT P X C A	Bruno LEFRANCOIS P X C A		

Décide de modifier les horaires d'ouverture de l'agence postale. Cette modification pourrait être mise en place à partir du 1^{er} janvier 2026.

Autorise Madame le Maire à signer l'avenant avec la Poste.

11. RIFSEEP : mise à jour délibération du 11/02/2025

La délibération n°2025-16 du 11 février 2025 a fait l'objet d'une remarque suite au contrôle de légalité. Nous devons en supprimer les termes « grave maladie », comme indiqué dans le courrier.

Teneur des discussions :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité :**

Mireille DUFOUR P X C A	Loïc PERIOT P X C A	Françoise DUSSERT- SARTHE P X C A	Frédéric FOSSEY P X C A	Françoise LE MAR- QUAND P X C A
Gérald ROUSSEUW P X C A	Valérie TANQUEREL P X C A	Françoise LEBOULAN- GER P X C A	Laëtitia MOREAU P C A	Martial LEGROS P X C A
Patrick WATERS P X C A	Delphine BOULOT P X C A	Bruno LEFRANCOIS P X C A		

Modifie la délibération n°2025-16 du 11 février 2025 en abrogeant les dispositions antérieures, en supprimant les termes « grave maladie »

12. Heures supplémentaires des agents communaux : mise à jour de la délibération du 02/10/2020

La délibération n°2020-102 du 02 octobre 2020 doit être modifiée pour tenir compte des évolutions de carrière du personnel communal :

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Fonctions
Administrative	Rédacteur	Rédacteur	Secrétaire générale de mairie
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe / 2 ^{ème} classe	Agent administratif
		Adjoint administratif	Agent d'accueil
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe / 2 ^{ème} classe	Agent d'entretien polyvalent (bâtiments publics, espaces verts, etc.)
		Adjoint technique	Entretien ménager des bâtiments communaux Gestion des pièces d'identité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité :**

Mireille DUFOUR P X C A	Loïc PERIOT P X C A	Françoise DUSSERT- SARTHE P X C A	Frédéric FOSSEY P X C A	Françoise LE MAR- QUAND P X C A
Gérald ROUSSEUW P X C A	Valérie TANQUEREL P X C A	Françoise LEBOULAN- GER P X C A	Laëtitia MOREAU P C A	Martial LEGROS P X C A
Patrick WATERS P X C A	Delphine BOULOT P X C A	Bruno LEFRANCOIS P X C A		

Modifie l'article 1 « Bénéficiaires » de la délibération n°2020-102 du 02 octobre 2020 en abrogeant les dispositions antérieures.

13. Elections municipales 2026 : organisation de réunions publiques et d'animation – conditions de mise à disposition de salles communales

Durant les campagnes électorales, les partis politiques ou les listes de candidats peuvent solliciter la mise à disposition de salles ou d'espace publics pour l'organisation de réunions ou animations.

Si les modalités de mise à disposition des locaux municipaux hors période électorale sont précisées dans la délibération de fixation des tarifs municipaux, il revient à l'assemblée délibérante d'apporter des précisions concernant les périodes de campagne électorale.

Les modalités de prêt de salles aux partis politiques ou autres organismes sont fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). L'article L. 2144-3 du CGCT dispose que « *des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le Conseil Municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. (...)* ».

Ainsi, dans les limites fixées par l'article L. 2144-3 du CGCT, le maire peut accorder à tout parti politique ou liste de candidats en faisant la demande le droit d'utiliser les salles municipales (hors équipement culturel) afin d'y tenir des réunions publiques.

Cette demande doit être adressée par écrit dans des délais suffisants pour permettre son traitement.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver :

Choix entre 1 et 2

1/ les mises à disposition à titre gracieux,

2/ les mises à dispositions à titre onéreux selon le tarif d'utilisation suivant : _____

La mise à disposition des locaux précités s'entend sous réserve de disponibilité de ceux-ci.

Teneur des discussions :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité** :

Mireille DUFOUR P X C A	Loïc PERIOT P X C A	Françoise DUSSERT- SARTHE P X C A	Frédéric FOSSEY P X C A	Françoise LE MAR- QUAND P X C A
Gérald ROUSSEUW P X C A	Valérie TANQUEREL P X C A	Françoise LEBOULAN- GER P X C A	Laëtitia MOREAU P C A	Martial LEGROS P X C A
Patrick WATERS P X C A	Delphine BOULOT P X C A	Bruno LEFRANCOIS P X C A		

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2144-3,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2125-1,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **FIXER**, comme indiqué ci-dessus (**Choix 1 ou choix 2**) **Choix 1** les tarifs de mise à disposition de locaux communaux (**salle des fêtes**) et d'espaces publics de la commune (_____) au bénéfice des partis politiques et des listes de candidats pour l'organisation de réunions publiques et d'animations pendant la campagne électorale ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14. Demande de subvention association « Sport pour tous »

Une nouvelle association a été créée le 29 mars 2025, déclaration faite en sous-préfecture le 09 avril 2025 : « Sports Pour Tous ».

Objet de l'association : « permettre des activités physiques et sportives par la mise en place d'évènements à caractères sportifs adaptés et dispensés à tous types de publics, valides, en souffrance ou en situation de handicap ; valoriser le savoir-faire et la compétence des encadrants qui œuvrent pour le bien-être de la personne ».

L'association a présenté une demande de subvention pour l'année 2025 de 500 €.

Teneur des discussions : Demande tardive et dossier incomplet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, **à l'unanimité** :

Mireille DUFOUR P X C A	Loïc PERIOT P X C A	Françoise DUSSERT- SARTHE P X C A	Frédéric FOSSEY P X C A	Françoise LE MAR- QUAND P X C A
-------------------------------	---------------------------	---	-------------------------------	---------------------------------------

Gérald ROUSSEUW P X C A	Valérie TANQUEREL P X C A	Françoise LÉBOULAN- GER P X C A	Laëtitia MOREAU P C A	Martial LEGROS P X C A
Patrick WATERS P X C A	Delphine BOULOT P X C A	Bruno LEFRANCOIS P X C A		

Décide de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'association « Sport Pour Tous » .

15. **Compte-rendu des commissions communales**

16. **Questions diverses**

- **Délégation exercée** : sans objet
- CAUE 14 : Plaquette de la reconstruction à Trévières
- Courrier de Monsieur et Madame ECOLASSE *qui demandent de leur porter un colis car ils ne peuvent pas se déplacer pour le goûter de Noël des aînés. C'est difficile de le faire pour une famille sans le faire pour les autres Il faudra que le Comité de solidarité travaille sur cette question.*
- ANDES : adhésion d'Isigny-Omahama Intercom . *Cesser d'y adhérer car on en bénéficie par le biais de l'Intercom.*
- Suite à la remarque de Françoise Le Marquand lors du précédent conseil municipal concernant la largeur d'une des portes intérieures de l'EVS, l'architecte estime qu'elle est conforme PMR . La largeur est de 77 cm.
- Concernant l'électricité dans le local de La Friperie, le câble est en attente dans le grenier pour que l'électricité puisse être installée dans les box par les membres de l'association.
- Dysfonctionnement des 2 bornes de recharge de la place du cinéma. Le SDEC a été prévenu.
- Il faudra combler le sol de la borne de recharge rapide , rue de La Gloriette, avec de la terre pour l'égaliser.

▪ **Dates :**

18/12/2025 à 14h30 : Noël des Aînés – salle des fêtes

20/12/2025 après-midi : Noël des Enfants – salle des fêtes

10/01/2026 à 11h00 : Vœux aux habitants – salle des fêtes

13/01/2026 à 18h30 : Vœux aux agents – salle des mariages de la Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h40**
La prochaine réunion est fixée au mardi 20/01/2026 à 20h00

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

94. Camping « Sous les Pommiers » : tarifs 2026
95. Convention pour l'Espace de Vie Sociale intercommunal avec l'UFCV et Isigny-Omahama Intercom
96. Travaux d'aménagement de la rue du pont de la barre : choix de l'entreprise
97. Gendarmerie : devis pour remplacement porte-fenêtre d'un logement et porte de sécurité des bureaux
98. Logement communal de la caserne : devis pour remplacement porte d'entrée
99. Travaux du Cinéma et de la Poste : choix du coordonnateur SPS
100. Travaux du Cinéma et de la Poste :
101. Estimations des biens communaux : suite à donner
102. Modification des horaires d'ouverture de l'agence postale
103. RIFSEEP : mise à jour délibération du 11/02/2025
104. Heures supplémentaires des agents communaux : mise à jour de la délibération du 02/10/2020
105. Elections municipales 2026 : organisation de réunions publiques et d'animation – conditions de mise à disposition de salles communales
106. Demande de subvention association « Sport pour tous »

Signature du Président et du secrétaire de séance :

Président	Secrétaire
	

